



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 22 mars 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 4 avril 2011

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS  
ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE NIORT  
ET L'ENSEMBLE SOCIOCULTUREL NIORTAIS  
POUR LA PERIODE 2011-2014.

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 01 avril 2011

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** Mme Virginie LEONARD

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Guillaume JUIN

**VIE ASSOCIATIVE**

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ENSEMBLE SOCIOCULTUREL  
NIORTAIS POUR LA PERIODE 2011-2014.**

Monsieur Patrick DELAUNAY Conseiller municipal spécial délégué expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Suite aux travaux d'évaluation conduits en 2009 concernant le réseau socioculturel, une démarche d'élaboration de nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens est menée : **la présente convention** est la première d'entre elles, à conclure avec l'ESN. Elle porte sur la période 2011-2014. Elle fait référence à la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations (conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément). Elle a été co-construite pendant plusieurs mois par les services de l'ESN et ceux de la Ville.

Elle est destinée à permettre à cette association de mener sa mission de pôle ressources du réseau socioculturel niortais sur la période considérée : dans ce cadre, le financement municipal portera sur 3 objectifs partagés :

- renforcer la coordination et la communication au sein du réseau
- optimiser encore la gestion des emplois et des compétences à l'échelle du réseau, de manière à mieux répondre aux objectifs prioritaires de politique publique de la Ville de Niort (actuellement la Jeunesse)
- dynamiser le Centre Information Jeunesse (CIJ), outil privilégié d'une politique en faveur de la jeunesse

Elle fait par ailleurs référence aux objectifs de développement durable de la Ville (agenda 21).

Le détail des axes d'actions par objectif est porté en annexes de la convention.

**L'évaluation** sera réalisée, conjointement également, en deux temps : une évaluation intermédiaire, avant fin 2012 ; une évaluation globale avant fin 2014. Les outils d'évaluation seront élaborés conjointement avant l'évaluation intermédiaire et donneront lieu à un avenant à la présente convention : dans ce cadre, et en référence à la circulaire susvisée, la subvention municipale sera ventilée par objectif, en accord entre les parties.

Sur ces bases, **le financement municipal proposé est de 280 500 € par année**, sous réserve chaque année, du vote du budget municipal.

Il pourra être chaque année ajusté en fonction de l'examen des comptes et bilan de l'exercice écoulé et des résultats de l'évaluation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la présente convention à conclure avec l'ESN ;
- autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer cette convention ;
- approuver le montant annuel de subvention à verser à l'ESN au titre de l'année 2011 arrêté à 280 500 € ;
- autoriser le versement de cette subvention à cette association conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
Le Conseiller municipal spécial délégué

**Signé**

**Patrick DELAUNAY**